

COMPTE-RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Armelle ANDRÉ,

Absentes excusées : Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY,

Absente: Marion SICOT

Nombre de conseillers : En exercice : 17 Présents :14 Votants : 14

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Était également présente : Sylvie BRIAND – Secrétaire Générale

2019-09-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2019,

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2019-09-02-TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU GRAND CARDINAL : Demande d'attribution d'un FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE VOIRIE

Rapporteur :M. CORDON Loïc

Lors de la réunion des Commission Finances et Urbanisme- Travaux- Environnement le 18 novembre 2019, M CORDON a exposé aux membres qu'une partie de la rue du Grand Cardinal n'avait pu être enrobée du fait d'un problème de stabilité de la chaussée.

M CORDON les a informés que Lannion Trégor Communauté a réservé une enveloppe affectée au financement de travaux sur la voirie communale , si les travaux sont réalisés par le nouveau service de voirie consolidé de LTC. Le plafond éligible du fonds de concours est de 50 % du montant HT des travaux. Chaque commune se voit attribuer une enveloppe fixe annuelle qui sera cumulable sur un cycle de 3 ans Lézardrieux dispose d'une enveloppe de 2 649 € par an soit 7 947 € sur 3 ans.

LE SIVAP du Trégor a réalisé un devis pour la réalisation de la remise en état de la chaussée rue du Grand Cardinal , devis dont le montant s'élève à 9 181,00 € HT soit 10 017,20 € TTC .

Ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% soit 4 590 € HT .

Après avoir entendu l'avis favorable des Commissions, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à l'unanimité :

- à signer le devis de remise en état de la chaussée de la rue du Grand Cardinal pour un montant HT de 9 181,00 €
- à solliciter le fonds de concours communautaire à hauteur de 4 590,00 €

2019-09-03-ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ : DEVIS SUPPLÉMENTAIRE

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Lors de sa séance du 1^{er} août 2019, le Conseil Municipal décidait de retenir le cabinet « By Architecte » de Saint Michel en grève en qualité de maître d'œuvre dans le cadre des travaux de restructuration de l'Espace de Travail Partagé.

Le montant des travaux avait été estimé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage à 70 000,00 € H.T. Sur cette base, le cabinet « By Architecte » avait présenté une offre s'élevant à de 6 650,00 € H.T. Il s'avère que le coût réel des travaux nécessaires est de 120 000,00 €. Aussi, le cabinet By Architecte a présenté un devis supplémentaire d'un montant de 4 750,00 € HT .

Les commissions des infrastructures-urbanisme-environnement et des finances réunies le 18 novembre 2019 ont proposé à M. le Maire de signer ce devis supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à signer le devis supplémentaire présenté par le cabinet « By Architecte » d'un montant de 4 750,00 € HT soit 5 700 € TTC .

2019-09-03 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 : RÉHABILITATION DE LA CAMBUSE,

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux,

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur CORDON expose que le projet de réhabilitation du commerce de Kermouster « La Cambuse » et dont le coût prévisionnel s'élève à 138 877,00 € H.T. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux dans le cadre d'un soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des centres-bourgs.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant H.T.	Pourcentage
DETR	41 663,00 €	30%
Autofinancement communal	97 214,00 €	70%
Total	138 877,00 €	100,00%

La Commission des Finances réunie le 12 décembre 2019 a décidé de solliciter une subvention à hauteur de 30% au titre de la DETR programme 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement de cette opération exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation des territoires ruraux au titre du programme 2020
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2019-09-04-DÉCISION MODIFICATIVE n°4 : COMMUNE,

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après avoir entendu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 12 décembre 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité adopte les opérations budgétaires suivantes:

Fonctionnement

Dépense

Chapitre 65 article 65372

Cotisations au fonds de financement de l'allocation fin de mandat + 41,00 €

Chapitre 65 article 6531

Indemnités - 41,00 €

2019-09-05-SDE: RENOVATON DE FOYER - RUE DE LA LIBERATION

Rapporteur: M. CORDON Loïc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver : le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public rue de la Libération présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 910 € (Coût total de travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'oeuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. De la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'oeuvre aux taux de 5%.

Les participants des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2019-09-06- CONSTITUTION COMPLEMENTAIRE DE PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN POUR 2019

Rapporteur : Thierry BUZULIER

En application de l'article R.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision.

De plus, les conditions de constitution, de reprise, et le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision doivent être fixées par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les conditions de constitution des provisions comme suit :
 - Opération de dragage, réfection/consolidation cale du Yacht Club, entretien de la cale du port à flot, entretien de la porte du port à flot, entretien de l'aire de carénage, entretien du poste à carburant, entretien du réseau électrique.
- fixe le montant de la provision pour 2019 à 50 000 €
- précise que le montant de la provision sera retracé dans un état joint au Budget Primitif et au Compte Administratif.

2019-09-07-REPRISE DE LA PROVISION DES DEPENSES DE GROS ENTRETIEN

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2014, par laquelle il a été adopté le principe de constitution de provisions semi-budgétaires pour les dépenses de gros entretien sur le budget du Port,

Vu les provisions de 75 000 € constituées sur le budget primitif 2014,

CONSIDERANT les travaux de gros entretiens payés pour 157 612.65 € HT en 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reprendre la provision pour travaux de gros entretien à hauteur de 157 612.65 € HT inscrits au budget de l'année 2014,
- dit que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget de l'exercice 2019, en recette de fonctionnement au compte 7815.

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN PAYES EN 2019

Lesnier et Bernard : entretien du poste à carburant : 380 €
Mandat 63 du 14/03/2019

Lefevre-le caignard SA : entretien de l'aire de carénage : 3 411.13 €
Mandat 172 du 23/05/2019 : 515,33 €
Mandat 46 du 26/02/2019 : 214.47 €
Mandat 133 du 23/05/2019 : 2 187.44 €
Mandat 449 du 10/12/2019 : 493.89 €

Médialex : annonce pour la réfection de la cale du yacht club : 1 665.52 €
Mandat 87 du 26/03/2019

SAFEGE : Maîtrise d'œuvre réfection de la cale du yacht club : 17 024.28 €
Mandat 186 du 12/06/2019 : 3 800 €
Mandat 360 du 02/10/2019 : 1 425 €
Mandat 361 du 02/10/2019 : 462.82 €
Mandat 401 du 05/11/2019 : 6 760 €
Mandat 402 du 05/11/2019 : 355.55 €
Mandat 431 du 20/11/2019 : 4 010 €
Mandat 432 du 20/11/2019 : 210.91 €

COLAS : Réfection de la cale du yacht club : 114 901.72 €
Mandat 413 du 15/11/2019

LE DU : Intervention sur porte du bassin à flot : 20 230 €
Mandat 448 du 10/12/2019

2019-09-08- DECISION MODIFICATIVE N° 2 : PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 68 Compte 6815 Dotations aux provisions pour risques Et charges d'exploitation	+ 50 000 €
---	------------

Chapitre 011 Compte 6061 Fournitures non stockables	- 9 000 €
--	-----------

Compte 6066 Carburants	- 25 000 €
---------------------------	------------

Compte 61558 Autres biens mobiliers	- 6 000 €
--	-----------

Compte 618 Divers	- 10 000 €
----------------------	------------

2019-09-09-DECISION MODIFICATIVE N° 3 : PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 66 compte 66112 + 1 374 €
Intérêts-rattachement des
ICNE

Chapitre 65 compte 6541 - 1374 €
Créances admises en non-valeur

2019-09-10-INFORMATIONS DIVERSES

10 janvier 2020 – 10h30 : réception de travaux – Cardinal et Grand Cardinal

10 janvier 2020 – 11h00 : réception vestiaires

18 janvier 2020 – 11h00 : Visite des services techniques

22 janvier 2020 - 18h30: Commission des Finances

23 janvier 2020 : Intervention A3 Paysages sur l'Etat d'avancement du dossier Aménagement Place du Centre,

06 février 2020 – 09h00 : Commissions Finances et Portuaires et Maritimes

20 février 2020 -18h00 : Conseil Municipal – Vote des Budget

La séance est levée à 20h00